

Grigny 2007-2012

ça se décide
aujourd'hui !

Grigny est à une étape décisive de son projet de ville : des négociations sont engagées avec l'État sur des objectifs et des moyens pour continuer d'agir sur la période 2007-2012.

Un projet éducatif, social et urbain

Actions éducatives et sociales

Le « contrat urbain de cohésion sociale » est la nouvelle procédure mise en place par le Gouvernement. Il doit constituer le volet éducatif et social du projet de ville.

Veillons à ce que ce changement de procédure ne se traduise pas par un recul des moyens affectés à Grigny.

Dans cette négociation sur le « contrat urbain de cohésion sociale » qui devra être signé avec l'État avant la fin de l'année, la municipalité veut obtenir le renforcement des actions sur :

- La réussite scolaire et éducative
- L'accompagnement vers l'emploi
- La jeunesse
- La prévention et la tranquillité publique
- La santé
- L'habitat et la maîtrise du peuplement



Renouvellement urbain

Pour le volet urbain du projet de ville de Grigny, l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) a décidé d'accorder des subventions d'investissement qui vont permettre de faire évoluer les grands ensembles de la Grande Borne* et de Grigny 2*.

Dans ce cadre et pour les équipements publics réhabilités ou construits par la Ville, c'est un taux de subvention de 100 % que l'Anru attribue à Grigny : écoles, équipements sportifs, locaux pour les jeunes, maisons de quartier...

En centre ville, le groupe scolaire déjà réalisé et le nouveau gymnase dont la construction va commencer, bénéficient de ce taux de subvention*.

En dehors de ces financements Anru, des aménagements sont réalisés par la communauté d'agglomération « Les Lacs de l'Essonne » dans le projet « Trame verte »** comme la valorisation des berges des lacs et des coteaux du Village.



* Voir panneaux au centre de la salle - ** Voir panneaux sur le côté droit de la salle

Grigny 2007-2012

ça se décide
aujourd'hui !

La participation des habitants

■ Les « acteurs locaux » sont les habitants qui participent aux concertations et s'impliquent concrètement dans la vie locale, dans les actions du projet de ville, qu'elles soient sociales ou éducatives, culturelles ou sportives, sur les questions du logement ou de la vie des quartiers...



■ Cette participation des habitants s'exprime notamment à travers :

- les associations,
- les conseils de voisinage,
- le comité consultatif des habitants.



■ Les maisons de quartier et les services municipaux suscitent et soutiennent la participation des habitants à la vie sociale et citoyenne.



■ La création d'un « pôle ressources » (avec des moyens matériels et humains) va encourager le bénévolat, renforcer l'appui aux dynamiques

d'habitants et à la vie associative.

■ Les assises de la vie associative qui se tiennent cette année pour la première fois, devront être reconduites tous les ans.



Parce qu'il favorise une implication multiforme des habitants, le projet de ville rassemble. L'objectif est d'encourager toujours davantage cette participation autour d'actions que l'on partage dans la diversité des origines, des cultures et des générations. Continuons d'agir ensemble pour mieux vivre ensemble !